

L'AMIDU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III.

MONTREAL, MERCREDI, 27 MAI, 1835.

N° 89

Extrait du Courrier des États-Unis.
JOURNAL.
BY FRANCES ANNE BUTLER.

8 octobre, 1832.

En passant devant Bristol et Burlington, le steamer s'arrêta pour débarquer des passagers et en prendre d'autres. Ayant fini mon livre, je travaillais à un ouvrage de femme, malgré les regards curieux de quelques uns de nos compagnons de voyage. Une femme, surtout, après avoir tourné tout autour de moi, vint enfin s'asseoir en face de moi et se mit à me regarder si fixement que je fus près de perdre contenance.

Une innovation de bon goût adoptée à bord de ces bateaux, est la défense de fumer, excepté sur l'avant. Je voudrais aussi que l'on y recommandât de ne pas cracher, ce serait un vrai service à rendre aux femmes. La pratique universelle de cette horrible coutume me fait vraiment mal au cœur; pas un endroit qui en soit exempt, les rues, les escaliers, les ponts des steamers; derrière la scène, dans les coulisses, je ne puis dire combien j'ai souffert, pendant les répétitions, de cette sale et dégoûtante habitude. Aujourd'hui, à bord, c'était absolument une pluie de salive. Qu'il me tardait de me séparer de ces macheurs de tabac! Il m'est arrivé, après quelques heures de voyage à bord d'un bateau à vapeur, de trouver la robe que j'avais mise, toute blanche, le matin, couverte de taches jaunâtres de tabac. Cette habitude n'appartient pas exclusivement aux basses classes. J'ai vu des gentlemen cracher sur le tapis de la chambre où ils se trouvaient, en compagnie de femmes, sans le plus léger remords; et je me rappelle fort bien avoir vu un monsieur, qui voyageait avec nous, au lieu de cracher par la portière, inonder de son jus de tabac le fond de la voiture, à mon inexprimable dégoût.

Vers 4 heures, nous arrivâmes à Philadelphie. Nous avions parcouru les cent milles qui séparent cette ville de New-York en moins de dix heures, malgré les marais, les ravins et tous les obstacles. Le directeur du théâtre vint nous prendre ainsi que tout notre bagage, et au bout de quelques minutes nous montâmes dans une voiture qui nous conduisit à la Mansion House, l'hôtel le plus en réputation de Philadelphie. Comme nous demandâmes où étaient nos chambres à coucher, on nous fit entrer, D—et moi, dans une chambre à deux lits. La femme de chambre, à qui je déclarai que cela ne pouvait convenir, me répondit qu'ils n'avaient pas l'habitude de donner à chaque voyageur une chambre pour lui seul. J'insistai cependant, et je parvins à obtenir un cabinet étroit où je pus à peine me retourner, mais dont je jouis à moi seule.

Comme nous avions fini de dîner, le colonel—entra. Il nous lut un article dans un journal de Philadelphie sur mes différends rôles; il y en avait plus d'une colonne. Je le trouvai fort bien, car j'y étais la perfection même; excepté cependant sous un rapport, la hauteur et le déclin avec lesquels j'avais traité le rang et la mode à Philadelphie. Cette accusation n'était pas fondée, car pour parler sincèrement, je ne savais pas qu'il existât dans toute l'Amérique des distinctions telles que le rang et la mode. Quoiqu'il en soit, cet article me fit rire aux éclats, car dans nos pays, comme je ne pus m'empêcher d'en faire la remarque, il y a de véritables lords et ladies.

Je crois que dans les diverses sociétés des États-Unis, la prétention à la prééminence se fonde sur différents titres. A Boston, c'est une meilleure éducation et un plus haut degré de culture intellectuelle; à New-York, c'est la fortune; quant à Philadelphie, je demandais l'autre jour à une dame ce qui constituait dans cette ville la supériorité de l'aristocratie: la naissance, me répondit-elle. La Virginie et la Caroline ont longtemps cité avec orgueil leurs noms d'anciennes familles, que soutenaient autrefois de vastes propriétés, et pendant nombre d'années les gentlemen du sud pouvaient à bon droit s'appeler l'aristocratie de l'Amérique; mais les terres de ceux qui dans la révolution embrassèrent la cause royale, furent confisquées; les lois de substitution et du droit d'aînesse furent abolies; et le morcellement des propriétés sous le gouvernement républicain dévint graduellement les grandes fortunes de la

plupart des anciennes familles du sud. Cependant elles ont conservé l'idée de leur première supériorité. Ce souvenir de leur origine et la possession d'esclaves qui les exemptent d'entrer dans les détails de leurs travaux, en ont fait une race d'hommes bien moins mercantile que celle des États du nord; ils sont en général plus instruits et de manières plus polies. Le petit nombre de personnes du sud que j'ai pu connaître ressemblent à des Européens et par leurs connaissances variées et par la réserve de leurs manières.

Je remarquai, un jour, à un excellent des talents financiers de premier ordre, quel singulier contraste présentaient l'esprit nivelé et démocratique du gouvernement et l'esprit exclusif de la société américaine; il me répondit que si ses nombreuses occupations lui en laissaient le temps, il aimait à écrire un roman de mœurs qui fit voir la lutte curieuse qui existe dans ce pays entre ses institutions politiques et ses habitudes sociales. En effet, cette anomalie est frappante. La démocratie gouverne le pays, tandis que, dans la société, une tendance toute contraire se développe à la moindre occasion favorable. Il est malheureux pour l'Amérique que, de toute nécessité, son aristocratie doive toujours être une aristocratie de fortune.

C'était hier l'anniversaire de l'évacuation de New-York, mais comme c'était aussi dimanche, l'armée de milices américaines rentra au lendemain à célébrer ce grand jour et au lieu de parader dans les rues pour montrer leur joie du départ des anglais, nos héros allèrent paisiblement remercier Dieu dans les églises. Aujourd'hui nous avons eu la fusillade, les bannières parsemées d'étoiles dont quelques-unes avaient été peu respectées par le tems, l'infanterie défilant dans les rues, la cavalerie (bon Dieu! quels objets délicieux à voir!) et l'artillerie galopant au milieu de la foule enchantée. J'allai à la répétition à dix heures et demie; les troupes qui descendaient Broadway me retinrent plus de dix minutes sans que je pusse traverser la rue. Après la répétition, je revins à l'hôtel et préparai mes habillemens pour le théâtre. M.—vint et pendant qu'il resta avec nous, je passai une délicieuse demi-heure à la fenêtre, qui dominait sur le parc où étaient réunies les troupes. Certes elles n'étaient pas aussi mal équipées que les soldats de Falstaff et je dois croire, puisque je ne sais pas positivement le contraire, que tous avaient au moins une chemise au dos; mais les uns portaient leur fusil d'une façon, les autres d'une autre; les uns avaient des schakos, les autres des casquettes; un grand nombre n'avaient que de mauvais chapeaux ronds qu'ils avaient drapés de plumets. L'infanterie formait cependant un corps de troupes assez respectable. Les soldats ne s'écartaient pas trop de la ligne droite, ils ne se tenaient pas trop courbés ou ne tournaient pas trop la tête. M.—fit la remarque que la milice suivait rarement un ordre plus régulier. Mais la cavalerie! oh! Quels joyeux sans prix! Apparemment effrayés des fiers chevaux de bataille qu'ils montaient, s'accrochant à la crinière, dispersés dans tous les sens, mettant à chaque instant en péril la foule immense qu'ils traversaient, les cavaliers montraient quel formidable corps ils seraient pour l'ennemi, puisqu'avec les intentions les plus pacifiques du monde, ils ne pouvaient que menacer la sûreté de leurs admirateurs enthousiastes. Il aurait fallu posséder une grande intrépidité pour ne pas s'enfoncer au milieu de la foule à l'arrivée d'un escadron de ces héros, dont les chevaux prenaient la galop, le trot ou l'amble, selon leur instinct naturel, pendant que ceux qui les montaient s'efforçaient de déployer leur adresse et leur bonne grâce. Certes, si quelque chose a jamais mérité l'épithète de merveilleux, c'était cette troupe, chevaux, accoutremens, et cavaliers. Les uns portaient des bottes, d'autres des souliers et j'en aperçus quelques uns qui avaient des bas gris et des pantoufles. On voyait des plumes de toutes les couleurs, jaunes, rouges ou noires. Je me rappelle surtout un docteur tout habillé de noir, en bottes hongroises, chapeau à trois pointes et gants d'un jaune brillant. Un autre que je remarquai était habillé comme un soldat du corps de Der Freischütz. On se serait cru à un parade de fantasia. Les officiers me parurent remplir exactement l'idée que

je m'étais faite de la compagnie de héros de grands chemins, commandée par Macbeth; seulement je crois que ce galant capitaine eut été honteux des malheureuses rosses que les soldats de l'anniversaire avaient détachées je ne sais où. La parade se termina par un feu de joie d'une bonne demi-heure.

La musique de cette milice était digne d'elle. Une demi-douzaine de fifres et de tambours jouant de vieux airs anglais. Malgré la folie et l'injustice de la comparaison, je ne pouvais m'empêcher de penser aux soldats que j'avais vus avant de quitter l'Angleterre, à ces beaux hommes, les grenadiers de la garde qui, tous les dimanches, faisaient notre admiration dans par de St-James, avec leur excellente musique et leur corps d'officiers dandies. C'étaient là des soldats; et en avaient bien toujours, n'importe comment ils pourraient être; tandis que ceux que j'ai vus aujourd'hui, quand même ce seraient de véritables lions, approchaient par leur apparence tout aussi près du sublime que peut le faire l'excessif du ridicule, s'il faut en croire la critique française.

CORRESPONDANCE.

Expositions des faux principes de F. de la Mennais dans un fragment intitulé «pensées sur la politique» inséré dans la Minerve du 4 mai.

Malgré que la polémique qui ne devrait souffrir que de la gravité de la discussion, fût le plus souvent le thème de déclamations, véhémentes, je me présente, pour un moment, de nouveau sur l'arène. Je ne viens pas prendre part aux altercations d'une vacillante politique qui suscite les querelles, amène les parties et tend à détruire l'harmonie sociale; je ne viens pas blâmer impitoyablement les publicistes qui ont jugé à propos de reproduire les écrits de F. de la Mennais; je viens signaler les écrits d'un écrivain dont le nom seul peut égarer bien des esprits. Afin de ne choquer personne, je réitère plus explicitement que je respecte les opinions de qui conque pourrait se croire lésé, attaqué ou dénigré dans l'exposé que je vais faire des principes et des opinions d'un auteur dont les grands talens enfantent de grandes erreurs. Celui qui se trouverait impliqué, ne le serait qu'autant que ses opinions seraient celles de M. de la Mennais.

J'ai la ferme persuasion que l'on ne me refusera pas le droit d'élever ma voix en faveur de la religion et de l'ordre que tout canadien doit chérir. Enfants du même sol, nous sommes tous enfans du même père. C'est avec peine que je prends sur moi la tâche de réfuter en politique la doctrine d'un écrivain que j'ai combattu comme philosophe: c'est avec d'autant plus de peine que ce brillant génie a parfois suivi les sentiers de la vérité, qu'il a paru, à une certaine époque, foudroyer l'erreur. Un reste de gloire et de célébrité, un langage, la véhémence même, qui parle aux intérêts individuels, donne aux écrits qui sortent de sa plume un poids qui entraîne, un ascendant qui commande la soumission, une puissance qui interdit tout examen. Je ne crois mieux pouvoir prouver le faux des principes et des opinions de M. de la Mennais, qu'en démontrant que l'auteur se met en contradiction avec lui-même, et qu'il abuse de l'écriture presque toutes fois qu'il veut en accommoder le sens à ses prétentions systématiques. Or, si je prouve ma double proposition, il est constant que sa politique ne peut sans danger être reproduite sous les yeux de personnes qui ne seraient pas en état de découvrir ce qu'il y a de vieux dans des assertions dont les erreurs devraient être signalées.

Premièrement, la réputation de l'auteur pourra peut-être faire juger téméraires les essais d'un théologien d'un savoir inférieur au sien; car il est question de faire voir que M. de la Mennais n'est pas très-versé dans l'intelligence des saintes écritures. Et en effet l'interprétation qu'il donne du texte de St. Paul sur l'autorité est si déficiente qu'elle n'est pas même catholique. Il n'est besoin que de consulter le chapitre que cite M. de la Mennais, pour s'apercevoir qu'il en a commenté le sens, sans en pénétrer l'esprit. Voici comment l'auteur argumente: «il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu.» C'est de ces paroles qu'il fait dériver la puissance souveraine du peuple, comme source légitime de tout

pouvoir, à raison de ce que Dieu sanctionne ce pouvoir. C'est cette sanction qui établit les souverains ministres de Dieu sur la terre, mais à condition que le peuple choisira ses ministres. Il est bon de remarquer, avant d'aller plus loin, que toute l'indépendance de Dieu qui sanctionne le pouvoir, se réduit à vouloir ce que veut le peuple. Nous verrons plus tard, si cette version s'accorde bien avec ce que dit l'écriture de l'établissement de la royauté chez les Israélites.

Maintenant se présente la grande difficulté. M. de la Mennais veut prouver que «pour une cause juste et légitime, comme dans le cas d'abus graves, le peuple peut destituer de son autorité celui qui en ferait un usage contraire au bien de tous.» Vient en travers un autre texte de St. Paul qui tourmente fort notre auteur: «celui qui résiste à l'autorité, résiste à l'ordre que Dieu a établi.» Il prouve d'abord par la raison contre ce texte, pour ceux, je suppose, qui croient que la raison prouve contre l'écriture. Cet argument est bien simple. En voici la teneur: le peuple a dû mettre une condition tacite ou formelle au pouvoir, parce qu'il ne roulaient pas de tyrans. Mais comme M. de la Mennais sait qu'un théologien ne se contenterait pas de cette preuve, il redonne aussitôt théologien, et amène contre le texte qui défend de résister à l'autorité, celui-ci: «car il est ministre de Dieu pour procurer le bien du peuple.» Croyant alors sa preuve complète, il s'adresse la parole à lui-même: «je ne sais pas ce qu'en diront les prédicateurs de l'obéissance passive? Ce qu'ils en diront!!! Ils ne diront certainement pas que M. de la Mennais ait entendu le sens de l'épître qu'il commente. Pour s'en assurer, voyons ce que veut établir ici l'apôtre; il est d'abord évident qu'il est question de l'obéissance aux autorités. Ce qui avait donné lieu à St. Paul de développer le précepte de l'obéissance, c'était l'accusation qu'on portait contre les chrétiens de partager les opinions d'un certain Galiléen qui, au rapport de Joseph dans le 18e livre de ses antiquités, soufflait l'esprit de révolte contre la domination romaine. Or, l'apôtre des nations met en principe que «tout homme doit obéir aux autorités souveraines.» Il prouve cette obligation par sept arguments dont le premier est que tout autorité vient de Dieu; dont le second est que celui qui résiste à l'autorité, s'allie la damnation, en résistant à Dieu; et dont le troisième est que le prince est ministre de Dieu pour le bien du peuple. Afin de ne point embrouiller la question, je laisse les quatre autres chefs. Il est donc notoire que les divers arguments précités concourent à prouver la même vérité, c'est-à-dire, le précepte d'obéir aux supérieurs. Tout ce qui peut arriver, c'est que de ces sept arguments, l'un peut prouver la vérité plus fortement que l'autre.

Or, M. de la Mennais, adoptant une méthode toute particulière de raisonnement, amène en correctif du second argument de St. Paul qui prouve l'obéissance, le troisième argument du même apôtre destiné à prouver la même obligation. Présentement il s'agit d'examiner sans prévention, s'il est possible de supposer que l'apôtre veuille établir le précepte de l'obéissance et veuille en même-temps que la troisième preuve qu'il apporte, détruise en quelque sorte la seconde preuve qui doit établir sa proposition. L'homme, tout sujet à l'erreur qu'il soit, ne serait pas censé s'être mépris de la sorte. Comment M. de la Mennais voudrait-il que l'esprit-saint se fut contredit lui-même? Qui ne verra en lui un commentateur qui consulte la lettre de l'écriture, sans chercher à en pénétrer le sens? Avec une méthode aussi courte, il est aisé de mettre en défaut ses adversaires, et de leur crier du fond de son cabinet, l'écriture vous condamne, taisez-vous.....

Après cela; on ne s'étonnera plus de voir couler de la plume de l'auteur triomphant ses conséquences abruptes: «donc, dès que le souverain ne procure plus le bien du peuple, il n'est plus le ministre de Dieu.» Mais qu'a dit St. Paul? Que toute intelligence soit soumise aux puissances supérieures. Pour quelle raison? Parce que le souverain est le ministre de Dieu sur la terre, afin de procurer le bien de ses sujets. Qu'entend l'apôtre par procurer le bien de ses sujets? Il entend qu'il doit veiller à leurs intérêts, assurer leur bonheur, protéger et récompenser la vertu,

comme il doit punir le crime. Voilà bien les devoirs que Dieu impose aux souverains. Mais il ne s'ensuit pas que si le roi manque à ses obligations, il ne soit plus le ministre de Dieu. Du moins l'apôtre ne le dit point. Et puisqu'il garde le silence, M. de la Mennais n'a pas le droit de lui faire dire ce qu'il ne dit pas. D'ailleurs, St. Paul ne parle pas d'usage de pouvoir, mais d'obéissance au pouvoir. Car s'il eût été question d'usage de pouvoir, jamais pouvoir ne fut plus tyrannique que celui des Césars.

Suivons M. de la Mennais qui nous invite à aller plus loin. Que nous montrera-t-il? Samuel qui, par l'ordre de Dieu, donne un roi aux Israélites. Toujours habile à travestir le sens de l'écriture, il ne craint pas d'avancer ce qu'il n'a pas trouvé dans le texte. «Une chose, dit-il, est digne de remarque, c'est que le peuple ne fait que vouloir avoir un roi, sans se plaindre d'aucun abus quelconque, et Dieu accède à sa demande.» N'en déplaise au savant commentateur, le peuple se plaignait d'abus même graves, lorsqu'il représente à Samuel que ses enfans ne suivaient plus les traces de leur père. Ces abus, c'était l'avarice qui portait les enfans du prophète à traiter plus favorablement ceux qui leur offraient des présents, et à mettre leurs propres intérêts avant le bien du peuple. Il se trompe là, comme il se trompe lorsqu'il trouve dans le premier livre des rois, que Dieu donne l'ordre à Samuel de dire au peuple qu'ils eussent à choisir un roi. S'il était sacré roi, avant même que le peuple sût si Dieu accédait à sa demande. Il est donc faux de dire que, dans tout gouvernement, c'est le peuple qui confère le pouvoir. M. de la Mennais a voulu rendre sa proposition générale, et elle n'est seulement pas particulière. Car il est faux que le peuple puisse conférer le pouvoir, à moins que par peuple on entende la multitude avant tout gouvernement établi. Et en effet, dès que Dieu a approuvé un forme de gouvernement quelconque, son indépendance veut que cette forme de gouvernement subsiste indigène, autant de temps qu'il plaira à la providence de continuer le même ordre de chose. C'est en vain que M. de la Mennais fait cette vive exclamation: «et Dieu s'oppose à ce que l'on change un mauvais gouvernement pour un meilleur!!! Co ne sont pas les hommes qui font les bons gouvernements, c'est Dieu. L'apostrophe qui suit n'est pas moins brillante: «ah! rougissez, vous tous qui voudriez soutenir un pareil avancé. Quello inconscience plus palpable! Quello extravagance!» Pour ne point allonger le discours, tout ce qu'on pourra faire de mieux serait de rétorquer l'argument.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. de la Mennais interprète mal l'écriture. On me pardonnera la digression, si je donne un autre échantillon de la perspicacité du même auteur à entendre les divins oracles. J'en prendrai le thème dans l'exposition de son système philosophique, où il explique ce passage de St. Mathieu: «cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.» (Essai sur l'indifférence, vol. II, chap. XV, page 85, 2de. édit. Paris 1820.) L'adversaire de l'athéisme voulait prouver que Dieu révèle d'abord son être à l'homme; qu'il lui révèle les rapports qui existent entre lui et Dieu, entre lui et ses semblables. Voilà donc le royaume de Dieu: c'est la société des intelligences dont il est le monarque. Quoiqu'alors M. de la Mennais se fit l'avocat de la bonne cause, il n'a pas été plus heureux dans son interprétation. Car l'évangéliste prouve par sept arguments que les choses terrestres sont indignes des soins et des recherches de l'homme. Il conclut ensuite par cette sentence; cherchez premièrement le royaume de Dieu, c'est-à-dire, que toute la sollicitude de l'homme sur la terre doit être que Dieu règne dans son âme par sa grâce qui peut seule réjouir le chrétien et le rendre heureux. Or le règne de la grâce n'est pas le règne purement social qu'entend l'auteur, puisque J. C. oppose les opérations de la divinité ad extra, comme parle l'école, aux opérations ad intra, et encore dans un ordre tout différent de ce qui constitue les rapports des intelligences avec Dieu comme leur créateur, mais avec Dieu comme leur rédempteur et leur rémunérateur. Et sa justice, ajoute le philosophe, c'est «l'ordre ou la réalisation de la vérité.» Il nous insinue assez clai-

rement un peu plus loin que cet ordre, ce sont les vérités sociales, et rien que les «vérités sociales.» Sans faire de trop profondes recherches, nous retrouvons dans son système philosophique la base d'une assertion qu'il établit aujourd'hui en principe, et qu'il développe de la manière suivante: «Dieu n'aurait-il donc né à l'homme une intelligence que pour être le jouet de l'erreur...? Pourrait-elle la souveraine sagesse, l'éternelle vérité, permettre que la masse des hommes qui ont existé depuis le commencement du monde, fut dans une erreur aussi grande.» Quelle est cette erreur? Il va nous l'apprendre: «le genre humain s'est prononcé contre vous, absolutistes.» Ainsi, puisqu'il ne peut être le jouet de l'erreur, puisque les vérités sociales, et rien que les vérités sociales sont les éléments de l'ordre, puisque l'ordre est la justice de Dieu, par le fait même que le genre humain se prononce, c'est la justice de Dieu qui se prononce. Or comme, d'après les principes philosophiques de M. de la Mennais, la masse des hommes est infallible comme Dieu lui-même, il s'ensuit nécessairement que, dès que le genre humain s'est prononcé, il faut entendre l'écriture conformément à l'opinion générale. Car Dieu qui parle par le consentement général ne peut être opposé à lui-même. C'est bien ce que fait notre philosophe, toutes les fois que les divines écritures viennent heurter ses principes ou ses conséquences.

Néanmoins, l'évangéliste qui emploie le mot justice, l'entend d'une manière toute différente. Cette justice qui s'établit le royaume de Dieu, consiste à rechercher les lois que Dieu intime à la conscience, et à suivre les inspirations divines: ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose que de suivre l'opinion du genre humain, comme nous l'enseigne M. de la Mennais ce n'est pas la tout. Le texte qui fait la preuve de ce que le royaume de Dieu, c'est la société des intelligences, de ce que sa justice, c'est «l'ordre ou la réalisation de la vérité,» présente un sens assez extraordinaire et assez nouveau pour être remarqué. Le voici: «il n'y a qu'une seule chose nécessaire. Co nécessaire c'est le rapport nécessaire de Dieu avec les intelligences, ou l'infaillibilité du genre humain. Voyons si M. de la Mennais a mieux saisi le sens du passage de St. Luc, qu'il a snisi, celui de St. Mathieu. D'autres interprètes, les lumières de l'église, ont cru que l'éternelle vérité a voulu insinuer l'excellence de la vie intérieure et contemplative. Le nouveau commentateur n'y voit rien que d'extérieur et de social. Qu'y faire? Mais... dans le tems, les explications de l'écrivain paraissent belles, parce qu'il s'étoit paré du titre de défenseur de la vérité, dont il mettait la base dans un faux principe, dont il se sert un peu plus tard pour combattre la religion qu'il défendait jadis en apparence avec tant de zèle et de talent.

La raison la plus forte et la preuve la plus patente qui militent contre la politique de M. de la Mennais, c'est la contradiction manifeste des principes qu'il professe aujourd'hui avec les principes qu'il a naguère soutenus. Quelques rapprochemens suffiront pour détruire la bonne opinion que se forme de lui écrit un esprit irréfléchi. On peut dire que sa doctrine d'hier n'est plus la doctrine d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, de la Mennais dit: «le peuple ne devait-il pas mettre tout naturellement cette condition tacite ou formelle, qu'il ne donnât l'autorité à ses chefs que pour procurer leur bien-être? —Hier, il disait: s'il fut jamais une doctrine absurde, c'est celle d'un pacte primitif par lequel, pour l'intérêt de chacun, tous déposent à certaines conditions, leur souveraineté entre les mains d'un seul ou de plusieurs.» Qui ne voit, dans cette double assertion, l'opposition la plus formelle? Autrefois, M. de la Mennais réprovoit comme absurde, funeste, dégradante l'idée même du pacte primitif; quelques années s'écoulent, le voilà qui se régendre; il veut que ce pacte qu'il a honni soit naturel, primitif, nécessaire.

Aujourd'hui, M. de la Mennais dit: «et dans le cas d'infraction à cette condition que devenait leur pouvoir? Par là même ils en étaient déchu. —Hier, il disait: sous l'empire du contrat social, il n'existe donc, dans la société, d'autres droits, d'autres devoirs que la volonté du plus fort. L'on n'attribue au peuple le pouvoir souverain, que parce qu'il possède

Hier, les professeurs du collège M-Gill ont conféré les degrés de M. D. à trois candidats qui se sont présentés à l'examen. Les professeurs présents étaient les docteurs Robertson, Stevenson, Holmes et Racey. Les candidats étaient M.M. Joseph Workman, Frédéric Webber Hart et Pierre Danereau.

PRIZ DES ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE DE TERREBONNE.

Nous insérons ici une liste, que l'on nous a transmise, des prix distribués à l'école de M. Valade, à Terrebonne, et nous saisissons cette occasion de rendre un hommage mérité aux talents de cet instituteur et à ses efforts pour l'instruction de ses élèves.

- 1er prix d'excellence, Wilfred Masson.
2e do do Maglaire N. Limoges.
Prix d'arithmétique, Hyacinthe Prevost.
Prix d'histoire sacrée, Viger Labrière.
Prix de géographie, Maglaire D. Jardins.
Prix d'écriture, Alysne Lafont.
Prix d'excellence, Zéphirin Auger.
2e do do Charles Trudeau.
Prix de composition, Amédée Marier.
2e 5e do do Auguste Clauthier.
Ecole Française et Anglaise. 1er Classe.
Prix de lecture française, Donatien Bouchard.
1er prix de lecture anglaise, Alfred Prevost.
2e do do do Gédéon Auger.
2e Classe.
1er prix de diligence, Léandre Prevost.
2e do do Théophile Turgeon.
2e prix de lecture française, Charles Fortin.
Catéchisme, Arthur Dumas.
Do do do Séraphin Lauson.
3e Classe.
1er prix de diligence, Hyacinthe Dubreuil.
2e do do Léandre Landreman.

Les nominations des nouveaux échevins vont avoir lieu lundi prochain le 6 juin. Il est inutile de faire aucun commentaire à ce sujet; tout le monde connaît la conduite du conseil de ville actuel et peut apprécier la valeur de ses membres.

Les Circonscriptions pour cette année se tiendront aux lieux et époques ci-dessous:
A Verdun, le 6 et 7 juillet.
A Terrebonne, le 9 et 10 do
A L'Assomption, le 13 et 14 do
A Berthier, le 16 et 17 do
A Verchères, le 20 et 21 do
A St Denis, le 23 et 24 do
A Chamblay, le 27 et 28 do
A St Jean, le 30 et 31 do
A Châteauguay, le 3 et 4 août.

Le tableau suivant de l'émigration comparée de cette année et de l'année dernière, fera voir que la diminution sensible a eu lieu dans l'arrivée des colons de la Grande Bretagne.

Table with 4 columns: Year, Arrived, Departed, Difference. Data for 1834, 1835, and 1836.

Nous devons à la politesse de M. Hawkins, un plan de la ville de Québec, exécuté par lui et récemment publié. Ce plan est tracé avec beaucoup d'exactitude et de netteté. Il renferme toute la ville de Québec, les faubourgs et les environs; tout y est tracé et désigné d'une manière très remarquable.

Nous apprenons l'attention du public sur la vente qui doit se faire vendredi le 29 du courant, de plusieurs propriétés, appartenant à M. Peter Davins, parmi lesquelles on trouve une maison fort commode et très élégante, située dans une position fort agréable et possédant toutes les dépendances nécessaires.

Aujourd'hui, après-midi une course aura lieu entre deux excellents chevaux d'amateurs, au pavillon St. Pierre. Nous apprenons qu'il s'est fait des paris considérables.

Les nouvelles du Mexique sont très alarmantes. Les troubles sont loin d'être apaisés et la révolution prend tous les jours un caractère plus sérieux. Il y a déjà bien du sang de répandu et on craint une guerre civile cruelle entre les divers états de cette république.

Les papiers de Haut-Canada annoncent que le canal de Welland est entièrement ouvert maintenant.

Les vols se continuent à Québec avec une effrayante audace. Plusieurs vols à main armée ont eu lieu la semaine passée.

Un incendie considérable a eu lieu à Boston, la semaine dernière. Plusieurs maisons ont été consumées et on estime les dommages à plusieurs centaines de mille piastres.

Un incendie considérable a eu lieu à Boston, la semaine dernière. Plusieurs maisons ont été consumées et on estime les dommages à plusieurs centaines de mille piastres.

Une tentative de meurtre a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi contre un M. Hort, marchand de cette ville. Ce monsieur fut arrêté dans la rue St. Pierre, par un scélérat qui le frappa d'abord d'un coup de bâton, et ensuite lui tira un coup de pistolet, qui fut heureusement le manqua.

Godeknough ou il demeure, là il fut immédiatement pansé par un chirurgien qui découvrit une blessure grave à la tête; mais fut heureusement elle ne se trouva pas mortelle. Quelques personnes de l'hôtel sortirent immédiatement après que M. Hort fut retiré, et se rendirent en lieu qui avait été désigné; ils ne retrouvèrent que le chapeau de ce monsieur et à leur grand étonnement ils ne trouvèrent là aucun watchman.

* Les programmes de notre correspondant de Chamblay, paraîtront dans le numéro prochain.

Un M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

ANÉCDOTE DE 1835.—Un mari complaisant.—Lady Arden se plaignait d'un mal de dents. Tous les remèdes avaient été employés et nul ne pouvait la débarrasser du mal importun.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

UN M. James Stewart voyageant avec sa femme et sa nièce dans un wagon, sur la route de Monroe à Cincinnati, un arbre scélérat près de sa racine, et tombant sur la voiture la mit en pièces et à débris les trois personnes qui se trouvaient dedans.

Ventes par Encan.

PAR A. L. & J. MACNIDER. RUM.

UN LOT de 55 bouchons de vins de France, 100 bouteilles de vin de France, 100 bouteilles de vin de France.

27 mai, 1835.

Eau de Vie, Vins, Genièvre, etc.

UN LOT de 55 bouchons de vins de France, 100 bouteilles de vin de France, 100 bouteilles de vin de France.

27 mai, 1835.

BIENS-FONDS DE PRIX.

UN LOT de 55 bouchons de vins de France, 100 bouteilles de vin de France, 100 bouteilles de vin de France.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

UN LOT de 55 bouchons de vins de France, 100 bouteilles de vin de France, 100 bouteilles de vin de France.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

Ventes par Encan.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

120 boîtes thé de qualités suivantes: 20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. & J. CUVILLIER. THÈS NOUVEAUX.

MERCREDI prochain, le 27 du courant, aux magasins d'ALEXANDER H. VASS, rue St. Nicolas, sera vendu, au débarquement des navires Sophia et Endeavour de Liverpool; 120 boîtes et demie boîtes thé de qualités suivantes:

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

27 mai, 1835.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

27 mai, 1835.

BANQUE DE MONTRÉAL.

A VIS est donné par le présent, qu'un DIVIDENDE DE QUATRE POUR CENT a été déclaré aujourd'hui sur le fond capital de cette institution, lequel dividende sera payable au comptoir de la banque en cette ville, le 1er du juin prochain.

15 avril, 1835.

BANQUE DE MONTRÉAL.

A VIS est donné par le présent, qu'un DIVIDENDE DE QUATRE POUR CENT a été déclaré aujourd'hui sur le fond capital de cette institution, lequel dividende sera payable au comptoir de la banque en cette ville, le 1er du juin prochain.

15 avril, 1835.

Commercial Bank of Montreal.

LES sous-signés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, que dans le cours du mois de juillet prochain, ils se proposent d'ouvrir un nouvel établissement sous le nom et raison de

13 mai, 1835

VENTE PAR LE SHÉRIF.

MONTRÉAL, le 13 mai 1835. A VIS PUBLIC est donné par le Shérif de la ville de Montréal, de l'Etat de Québec, au sujet de la vente de la terre et des bâtiments suivants: Le Lot de terre et des bâtiments ci-dessous mentionnés seront vendus au mieux et au plus haut prix par licitation, le jour et à l'heure ci-dessous mentionnés.

20 sacs poivre noir, 5 caisses cassia, 5 do lequica, 5 do léquirica, 5 do de girofle, 7 do de gingembre, 2 do muscade, 30 boîtes empoie de Londres, 10 caisses saipêtre de 50 livres, 5 caisses essence d'épave, 150 rames papier à enveloppes.

